

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **23 janvier deux mille dix-huit à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Alain TURBY**, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale.
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. TURBY
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. GRASSET
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Mme MONTSEC
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme ROIRAND
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. GUËNON

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Nadine ARPIN
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 5 décembre 2017
5. Modification de la question portant sur le Personnel – Modification du tableau des effectifs : Proposition adoptée à l'unanimité

## **INFORMATION - RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A LA GESTION MUNICIPALE SUR LA PERIODE DE 2009 A 2015**

Par courrier reçu le 26 décembre 2017, la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine a notifié le rapport comportant ses observations définitives sur la gestion des comptes des exercices 2009 à 2015. Ce rapport a fait l'objet d'une communication assorti d'un débat en Conseil Municipal.

Quelques notes du rapport de la Chambre Régionale des Comptes abordés :

### **Contexte général :**

La ville comptait 7 249 habitants en 2013 et a vu sa population croître de 24% depuis 1990. Membre de Bordeaux Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 qui exerce les compétences de dévolues anciennement par la Communauté Urbaine.

### **Contexte financier :**

Sur la période examinée par la Chambre, l'évolution financière globale s'est dégradée jusqu'en 2014. L'excédent brut de fonctionnement a baissé de 37,3 % entre 2009 et 2014 et le résultat de 63,4%. L'encours de la dette qui avait augmenté de 35,8% entre 2009 et 2013 a décru à compter de 2014.

De manière globale, les charges de fonctionnement ont évolué de 19,21% sur la période de référence.

La Chambre a relevé les efforts de gestion opérés depuis 2014 mais insiste sur le fait de les maintenir compte tenu de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement

### **Contexte des ressources humaines :**

- La Chambre note une augmentation de la masse salariale de 25,5 % entre 2009 et 2015 du fait de la revalorisation du régime indemnitaire décidé par la collectivité, la revalorisation indiciaire attribuée par l'Etat et un alourdissement des contributions aux régimes de retraite.

- Un fort taux d'absentéisme (29,8 jours pour la commune contre 12,7 jours

- La durée du temps de travail inférieur à la durée légale en raison des congés exceptionnels (jours du Maire) mais également sur l'attribution d'autorisations d'absence qu'il convient de faire évoluer

- Mise à disposition de personnels municipaux à la RPA et Château Brignon

### **DOSSIER CHÂTEAU BRIGNON**

La Chambre a relevé le lancement puis l'abandon en 2014 d'un projet culturel ambitieux qui a impliqué l'acquisition pour 1,4 M€ d'un ensemble immobilier et un parc pour répondre « au besoin prioritaire des professionnels de la bande dessinée qui désirent travailler en coopération et en réseau ».

Le projet disproportionné, eu égard à la capacité financière de la commune s'est révélé coûteux, le coût global reconstitué par la Chambre est estimé à 4,4 M€.

Elle indique que la réhabilitation du Château Brignon illustre la conduite d'un projet d'initiative publique, mal conçu, mal exécuté et onéreux pour les finances communales. Son abandon en cours n'a pas laissé place à une utilisation sinon viable, au minimum pérenne pour la commune.

### **RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS JURIDIQUES ET DE GESTION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Rappel d'obligations juridiques :

1. Respecter les dispositions de l'article L.2313-1-1 du CGCT en annexant au compte administratif les comptes certifiés des associations ayant reçu des subventions supérieures à 75 k€
2. Rationaliser la chaîne de la dépense, améliorer la liquidation de la créance à payer en respectant le délai global de paiement
3. Procéder régulièrement à l'intégration des immobilisations en cours aux comptes d'imputation définitive
4. Veiller à la délimitation et à la bonne application des délégations de compétences
5. Effectuer des vérifications sur place des régies selon des périodicités et modalités à déterminer en établissant des procès-verbaux de vérification.
6. Mettre en œuvre les dispositions prévues à l'article L 1524-5 du CGCT relatives aux informations à apporter au Conseil Municipal sur les sociétés d'économie mixte locales dont la commune est actionnaire.

Recommandations de gestion :

7. Examiner la mise en place d'une régie multiservices afin de réduire le nombre de régies
8. Valoriser les aides en nature attribuées aux associations
9. Adopter une délibération générale refondant le régime indemnitaire
10. Mettre en conformité la durée du travail dans la commune avec la durée légale
11. Mettre en place un système automatisé permettant le contrôle des obligations de service des agents. Délibérer sur les autorisations d'absence accordées aux agents
12. Analyser les causes de l'absentéisme et mettre en place des mesures permettant, par le contrôle ou l'incitation, d'en réduire le taux.

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans la période de deux mois qui précède le vote du budget. Ce débat ne donne pas lieu à un vote de l'Assemblée Municipale mais constitue une formalité substantielle en vue de l'approbation du budget de la Commune. Ainsi ont été abordés :

### ❖ **Le contexte général avec la situation économique :**

- La situation globale au niveau international  
Tous les voyants sont au vert pour une reprise de la croissance mondiale qui progresse à un rythme plus rapide depuis 2010. Elle devrait atteindre 3.7 % en 2018 selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Pour que cette reprise se pérennise, l'OCDE recommande aux différents Etats d'impulser de profonds changements permettant de rendre la croissance plus inclusive.
- Dans la zone euro  
La croissance se consolide et bénéficie de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible et d'une politique monétaire qui facilite encore l'accès au crédit.  
La France affiche une croissance plus modérée mais régulière depuis 3 trimestres.  
Une lente consolidation budgétaire s'effectue et le gouvernement a réaffirmé dans la première Loi de finances du quinquennat, sa volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous des 3% du produit intérieur brut (PIB)
- Les principales mesures de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et la Loi de Finances 2018
  - 3 objectifs pour diminuer le déficit chronique :
    - une baisse de plus de 3 points du PIB de la dépense publique
    - une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires
    - une diminution de 5 points de PIB de la dette publique
  - L'Etat prévoit également des mesures d'encadrement des finances publiques en fixant des montants plafonds des concours sur la durée du quinquennat
  - La contribution des collectivités au solde des administrations publiques à l'horizon 2022 est fixée à 13 Md€

La loi de finances 2018 prévoit notamment :

- un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- une modification de la fiscalité locale avec un dégrèvement partiel progressif de la taxe d'habitation (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020)
- une réduction des dépenses de fonctionnement pour les collectivités les plus importantes
- un rétablissement du jour de carence dans la fonction publique
- l'attribution d'une indemnité compensatrice pour les agents publics tenant compte de la hausse de la CSG

### ❖ **La situation financière de la ville :**

Les marges de manœuvre financières de la commune restent très contraintes et en 2017, la dynamique des recettes a été plus lente que celles des dépenses dont certaines restent incompressibles et réglementaires. Au regard des perspectives et du contexte, la gestion 2018 devra être tout aussi rigoureuse avec l'objectif de maintenir une qualité des services publics sans augmentation des dépenses de la collectivité.

- Une section de fonctionnement en évolution en 2017  
**La hausse des dépenses de fonctionnement** concerne principalement :
  - le chapitre des charges de personnel au regard des mesures gouvernementales sur le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et rémunérations (PPCR) qui doit se poursuivre jusqu'en 2020 et la hausse du point d'indice de 0,6% en février 2017 (+ 141 000€ par rapport à 2016).
  - l'augmentation importante du FPIC en 2017 n'a pas été neutre pour notre section de fonctionnement (82 673 € contre 44 451 € en 2016)
  - la neutralisation des amortissements du matériel informatique liée à la mutualisation avec Bordeaux Métropole (+ 13 038 € par rapport à 2016) ainsi que des remboursements de salaire du personnel à la mutuelle nationale territoriale (MNT) ont grevé ces dépenses (+ 10 728 € par rapport à 2016).
  - le chapitre 011 des charges à caractère général a baissé par rapport à la consommation budgétaire 2016 du même chapitre de 1,14%.**Les recettes de fonctionnement :**  
Elles ont globalement augmenté en 2017 par rapport au réalisé 2016 hormis la Dotation Globale de Fonctionnement. Sur la période 2013-2017, les dotations de l'Etat ont été grevées de manière drastique qui représente une perte cumulée totale de 1 267 283 € pour la collectivité.
- Le remboursement de l'assurance statutaire se monte à 180 000 € pour un prévisionnel estimé à 150 000 €

- La dynamique des bases fiscales a fait percevoir un montant de + 59 441 € par rapport à 2016 et des recettes exceptionnelles supplémentaires ont été encaissées
- Un niveau d'endettement qui diminue  
Le second point attestant de la santé financière de la Ville est son niveau d'endettement qui reste important pour notre strate mais qui, compte tenu des résultats de gestion, a fortement diminué.

❖ **Les orientations budgétaires 2018 :**

L'objectif de gestion 2018 s'inscrit dans la maîtrise des dépenses.

- Les charges à caractère général (C/011) devront être maintenues avec des recherches d'économies encore possibles. Le FPIC sera augmenté encore en 2018 et les autres charges de gestion devront être stabilisées.
- Les charges de personnel devront être stabilisées au niveau des dépenses réalisées en 2017.
- La Section de Fonctionnement  
Les recettes globales de fonctionnement du budget 2018 devraient globalement être stables, à savoir que nous devrions avoir :
  - un remboursement sur les rémunérations du personnel par l'assurance statutaire au regard des différents dossiers en cours.
  - une augmentation au niveau des produits des services en raison de l'augmentation des effectifs avec cependant un décalage au niveau des paiements des prestations de service par la CNAF
  - au niveau des impôts et taxes (C/73) une augmentation sensible des ressources fiscales sans comparaison avec 2016 avec une valorisation des bases fiscales de 0,8%
  - une légère baisse de l'attribution de compensation versée par Bordeaux Métropole compte tenu de la mutualisation effectuée dans le cadre du cycle 2
  - une stabilisation de la DGF et des compensations versées par l'Etat

Les principaux axes concernant l'exercice à venir peuvent être synthétisés comme suit :

1/ Le budget sera construit sans augmentation des taux d'imposition. Par conséquent, l'augmentation des recettes fiscales ne pourra reposer que sur l'accroissement physique des bases ainsi que la revalorisation votée annuellement par le parlement (0.8 %).

Ces deux phénomènes pourraient permettre un accroissement d'environ 1.2% du montant des contributions directes perçues par la Ville.

Parmi ces recettes, il est à noter que le montant attendu au titre des droits de mutation est estimé sur le montant perçu en 2017.

2/ Les dotations et participations sont en baisse comme précisé ci-dessus.

3/ Les produits des services devraient continuer à progresser du fait de l'accroissement des effectifs.

4/ Les produits exceptionnels attendus seront marginaux, il s'agit essentiellement de remboursements d'assurance.

- La Section d'Investissement  
Les dépenses d'investissement 2018 devraient s'établir à environ 1 301 382 € dont 413 000 € de remboursement de capital d'emprunt  
Le montant des dépenses d'équipements nouveaux devrait donc se situer aux environs de 660 000 € répartis comme suit :
  - Une étude pour la construction d'un groupe scolaire dans le cadre du projet urbain
  - les travaux de mise en conformité des bâtiments scolaires dans le cadre (ADAP)
  - les travaux d'éclairage public (travaux de remise à niveau du parc...)
  - les travaux d'enfouissement de réseaux avenue Victor Hugo
  - la mise en conformité électrique de certains bâtiments pour optimiser les dépenses en fonctionnement,
  - les travaux d'amélioration du cadre de vie, travaux FIC
  - les travaux de mise en conformité et de réfection des bâtiments communaux
  - l'achat de mobiliers et petits équipements pour les écoles et les différents services.

Les recettes propres de la section d'investissement couvrent le montant de l'annuité de remboursement du capital emprunté (413 000 €) comme l'impose la réglementation. En effet, la Commune pourra disposer :

- de la dotation aux amortissements : 168 000 €
- du virement de la section de fonctionnement : 250 000 €

On pourra également inscrire les recettes suivantes :

- Le Fonds de Compensation de la TVA : 103 000 €

• L'excédent de fonctionnement capitalisé (C1068) :	219 382 €
• Les subventions/fonds de concours divers :	151 000 €
Un emprunt :	413 000 €

❖ **Les perspectives 2018 :**

- A plus long ou moyen terme, la réalisation du projet urbain reste un objectif prioritaire à mener pour répondre à l'évolution et au besoin de la population et à la nécessaire restructuration des différents équipements municipaux vieillissants.
- La priorité est accordée à la réalisation d'un nouveau groupe scolaire qui a été soumise à concertation auprès de la population et qui est actuellement étudiée par un conseil consultatif mis en place en 2017.

**En conclusion,** l'élaboration du budget 2018 s'effectue encore sous de fortes contraintes avec des marges de manœuvre limitées compte tenu principalement d'une dynamique des dépenses obligatoires plus élevée que celle des recettes perçues. Les efforts de gestion effectués par la municipalité ces dernières années n'ont pas compensé la baisse drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui représente jusqu'en 2017, 14% en moins dans son budget de fonctionnement. La collectivité est également impactée par le fait d'être considérée comme une commune « riche » selon les différents critères utilisés ce qui la pénalise budgétairement.

Malgré cette situation difficile et conformément à ses engagements, la collectivité a fait le choix cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas pénaliser financièrement les Carbonblançais.

### **PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Afin de pourvoir aux remplacements au sein du Service Technique et de la Police Municipale, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur la modification du tableau des effectifs et créer ainsi les postes suivant :

- un technicien territorial principal de 1<sup>e</sup> classe à compter du 19 février 2018,
- un brigadier-chef principal à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018

### **POINT D'INFORMATION DU MAIRE SUR LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire a souhaité au cours de cette séance clarifier la situation avec les Associations. Il précise que les relations avec l'ASCJB et le Comité des Fêtes se sont aplanies, celles-ci ayant exprimé leurs regrets au regard des événements du mois de juillet dernier. Le malaise n'existe plus. Toutefois, des rencontres sont prévues avec le Club Omnisports, la situation n'étant pas réglée à ce jour.

La séance est levée à 21 h 50

Fait à Carbon-Blanc, le 6 février 2018

Le Maire,



A. Turby